



# Synthèse du suivi de la nidification des espèces patrimoniales ou préoccupantes en Sologne

Bilan des saisons 2001 - 2009



Janvier 2010

# Synthèse du suivi de la nidification des espèces d'oiseaux d'eau patrimoniales ou préoccupantes en Sologne

## Bilan 2001 à 2009

Janvier 2010

Sologne Nature Environnement

Avec le soutien financier de la DIREN Centre et du Conseil Régional

Textes : Eva SEMPE (Chargée de mission naturaliste)

Cartographie et page de couverture : Charlotte LAFFOLAY (Chargée de communication et conceptrice graphique)

## Sommaire

Introduction .....	3
1. Les espèces patrimoniales concernées par le suivi .....	5
2. Méthode de travail .....	7
2.1. Conduite de l'étude.....	9
3. Résultats 2001 à 2009 par espèce.....	10
3.1. Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> ) .....	10
3.2. Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> ) .....	12
3.3. Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) .....	15
3.4. Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) .....	17
3.5. Bihoreau gris ( <i>Nyctocorax nyctocorax</i> ) .....	19
3.6. Héron garde-bœufs ( <i>Bubulcus ibis</i> ) .....	21
3.7. Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) .....	21
3.8. Grande Aigrette ( <i>Egretta alba</i> ).....	24
3.9. Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) .....	25
3.10. Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> ) .....	27
3.11. Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> ) .....	29
3.12. Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) .....	29
3.13. Aigle botté ( <i>Hieraaetus pannatus</i> ) .....	32
3.14. Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) .....	33
3.15. Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> ) .....	35
3.16. Mouette mélanocéphale ( <i>Larus melanocephalus</i> ) .....	36
3.17. Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> ) .....	38
3.18. Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybridus</i> ) .....	40
3.19. Guépier d'Europe ( <i>Merops apiaster</i> ) .....	43
3.20. Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> ) .....	44
3.21. Locustelle lusciniöide ( <i>Locustella luscinioides</i> ) .....	45
3.22. Bouscarle de Cetti ( <i>Cettia cetti</i> ) .....	46
3.23. Rousserolle turdoïde ( <i>Acrocephalus arundinaceus</i> ) .....	47
Conclusion .....	48
Bibliographie .....	51

## Introduction

---

Située au centre de la France, la Sologne s'étend sur une superficie d'environ 500 000 hectares répartis sur le Loir-et-Cher, le Loiret et le Cher. La Sologne est une région naturelle délimitée au nord par la vallée de la Loire, au sud par la vallée du Cher et à l'Est par les collines du Sancerrois.

L'aspect général de la Sologne est celui d'une plaine, d'altitude moyenne de 150 mètres. Cette image est celle de la Sologne Centrale, appelée aussi Sologne des Etangs, car la Sologne du Cher, nommée aussi Sologne de l'Est, se différencie par une toute relative énergie de son relief puisqu'on y enregistre des points culminants à 250 mètres. C'est dans ce secteur que la quasi-totalité des cours d'eau solognots prennent leur source. Les trois rivières principales de Sologne, la Sauldre, le Beuvron et le Cosson, coulent en suivant l'inclinaison générale et déterminent l'orientation des traits du relief. De cette organisation procèdent la répartition et le fonctionnement des étangs. Les quelques 3 000 étangs de Sologne, en synergie avec la Loire, constituent ainsi une zone humide d'importance européenne pour de nombreuses espèces animales et végétales. La Sologne est notamment un lieu de nidification de grande importance à l'échelle nationale et européenne pour l'accueil de plusieurs espèces nicheuses d'oiseaux d'eau.

La plupart de ces espèces font l'objet d'un suivi national annuel pour lequel l'association Sologne Nature Environnement est régulièrement sollicitée. De ce fait, chaque année depuis 2000, SNE recense de manière plus ou moins exhaustive au printemps et en été, la nidification d'espèces dites « patrimoniales » en Sologne. Il s'agit des espèces d'oiseaux qui se reproduisent en faibles effectifs sur l'ensemble du territoire national et de manière peu abondante en Sologne ou celles pour lesquelles la Sologne est un lieu important au niveau national (la Sologne accueille environ 8% des effectifs nationaux de Guifettes moustac et 10% de Grèbes à cou noir). Ces suivis font l'objet d'un partenariat avec la DIREN Centre depuis 2004, renforcé par un soutien du Conseil Régional du Centre depuis 2005.

Les objectifs de ces suivis sont de :

- contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine naturel de la Sologne ;
- alimenter les enquêtes nationales pour lesquelles la Sologne est concernée et l'association sollicitée ;
- contribuer à la mise en place d'une gestion durable en faveur de ce patrimoine naturel.

## 1. Les espèces patrimoniales concernées par le suivi

---

Le travail s'est porté plus particulièrement sur des espèces inscrites sur la Liste Rouge et priorités<sup>1</sup>, sur des espèces dont les effectifs semblent s'être effondrés au cours de ces dernières années en Sologne, les espèces récemment installées comme oiseaux nicheurs en Sologne (Héron garde-bœufs, Nette rousse, Guêpier d'Europe) et sur le Grand Cormoran qui est une espèce problématique. Depuis l'année 2006, nous avons aussi décidé d'inventorier les couples nicheurs de Mouette rieuse. Cette espèce possède un mode de nidification grégaire qui permet une bonne défense contre les prédateurs et incite souvent le Grèbe à cou noir et les Guifettes moustac à nicher en leur compagnie.

Liste des espèces suivies :

- Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*)
- Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)
- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)
- Bihoreau gris (*Nyctocorax nyctocorax*)
- Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*)
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
- Grande Aigrette (*Egretta alba*)
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*)
- Sarcelle d'été (*Anas querquedula*)
- Nette rousse (*Netta rufina*)
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)
- Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Mouette rieuse (*Larus ridibundus*)
- Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)
- Guifette noire (*Chlidonias niger*)

---

<sup>1</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

- Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*)
- Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)
- Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)
- Locustelle lusciniôide (*Locustella luscinioides*)
- Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)
- Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*)

## 2. Méthodes de travail

---

Le suivi de la nidification des oiseaux d'eau et espèces affines (espèces paludicoles) est effectué dans le cadre des activités naturalistes de Sologne Nature Environnement en respectant les protocoles nationaux lorsqu'ils existent :

- Grèbe à cou noir (Tony Williams de la LPO)
- Grand Cormoran (Loïc Marion du CNRS)
- Butor étoilé (GRIVE)
- Blongios nain (Nicolas Boileau du Groupe d'Etude du Blongios nain (GEBN))
- Mouette mélanocéphale (Nicolas Sadoul de la Tour du Valat)
- Guifette moustac et Guifette noire (Jacques Trotignon de la LPO)

Les chargés d'études et membres du groupe ornithologique de l'association se sont répartis la soixantaine d'étangs que nous suivons chaque année et ont assuré un suivi régulier de deux à trois passages par mois et d'une durée d'observation d'au moins vingt minutes par étang.

Cette étude porte sur l'ensemble de la Sologne ou se concentre sur les secteurs qui, *a priori*, peuvent être considérés comme les plus favorables pour la nidification des oiseaux d'eau. Nous avons choisi, en priorité, les étangs dont l'observation était possible depuis une route ou un chemin communal et, pour ceux qui nous apparaissaient *a priori* intéressants, nous avons sollicité l'autorisation d'accès auprès des propriétaires ou de leurs gardes. Les sites pour lesquels nous avons déjà acquis la preuve de leur intérêt ont été prospectés en priorité.

La carte de la répartition des étangs étudiés se situe à la page 8.

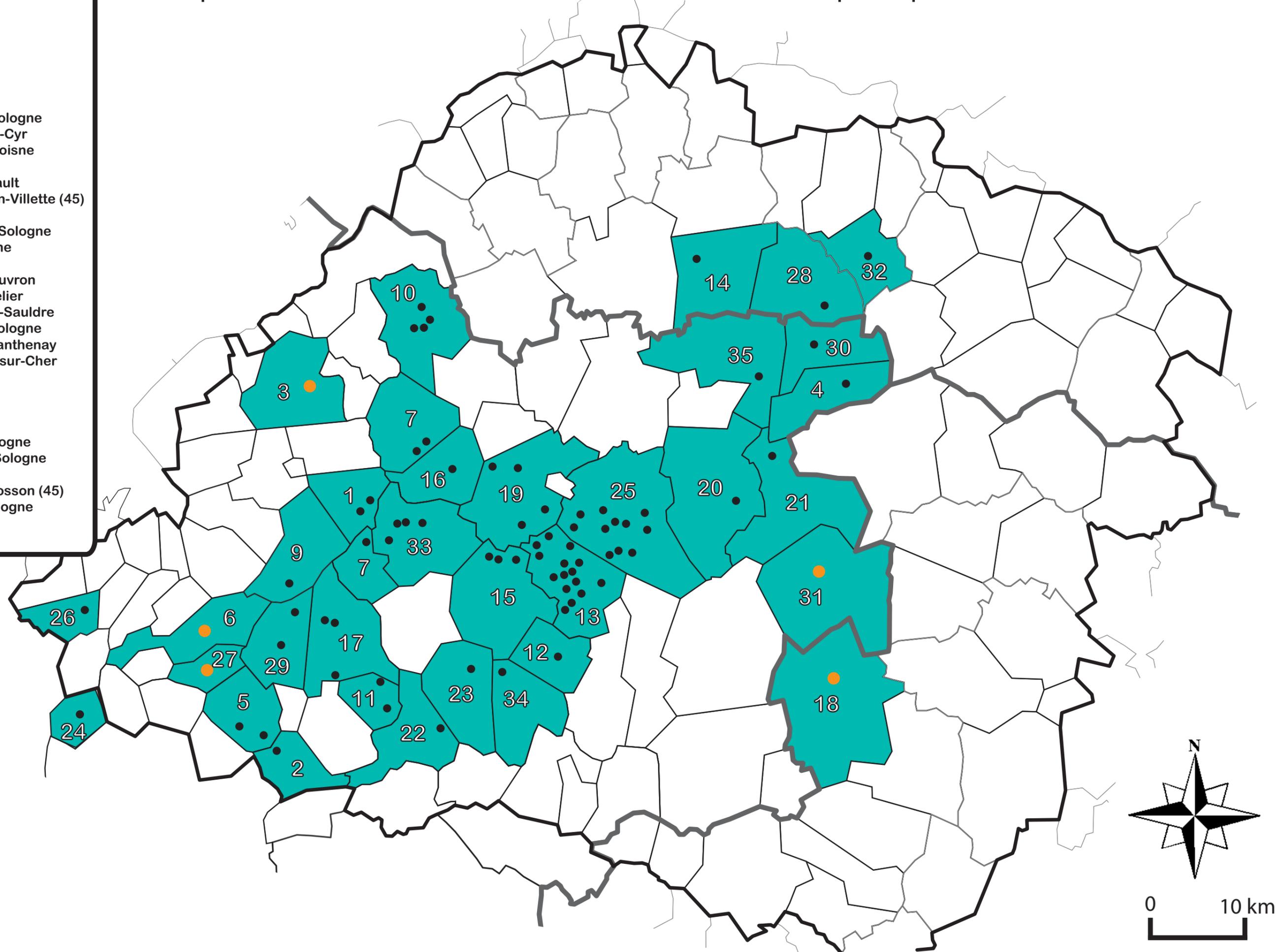
# Répartition des sites étudiés dans le cadre du suivi des espèces patrimoniales 2001-2009

## Communes

- 1 - Bauzy
- 2 - Billy
- 3 - Chambord
- 4 - Chaon
- 5 - Chémery
- 6 - Contres
- 7 - Courmemin
- 8 - Dhuizon
- 9 - Fontaines-en-Sologne
- 10 - La Ferté-Saint-Cyr
- 11 - Lassay-sur-Croisne
- 12 - Loreux
- 13 - Marcilly-en-Gault
- 14 - Ménestreau-en-Villette (45)
- 15 - Millançay
- 16 - Montrieux-en-Sologne
- 17 - Mur-de-Sologne
- 18 - Nançay (18)
- 19 - Neung-sur-Beuvron
- 20 - Nouan-le-Fuzelier
- 21 - Pierrefitte-sur-Sauldre
- 22 - Pruniers-en-Sologne
- 23 - Romorantin-Lanthenay
- 24 - Saint-Romain-sur-Cher
- 25 - Saint-Viâtre
- 26 - Sambin
- 27 - Sassay
- 28 - Sennely (45)
- 29 - Soings-en-Sologne
- 30 - Souvigny-en-Sologne
- 31 - Souesmes
- 32 - Vannes-sur-Cosson (45)
- 33 - Vernou-en-Sologne
- 34 - Villeherviers
- 35 - Vouzon

● Etang

● Autre



## 2.1. Conduite de l'étude :

Pour conduire les prospections sur le terrain, nous avons procédé de la façon suivante :

- Ciblage des secteurs prioritaires devant faire l'objet d'une recherche de terrain ;
- Prospection de ces sites prioritaires ;
- Recherche et visite systématique et la plus exhaustive possible des sites potentiellement favorables à l'accueil des espèces patrimoniales.

Les prospections ont porté essentiellement sur la recherche des couples cantonnés dont nous avons tenté de cerner le comportement reproducteur par le relevé de différents indices :

- Oiseaux montrant un comportement territorial (chant, alarme, inquiétude, parade...)
- Construction du nid, accouplement, nid ;
- Transport de proies, nourrissage ;
- Oiseau couvant ;
- Poussins et juvéniles.

### 3. Résultats 2001 à 2009 par espèce

---

Les espèces sont présentées par ordre systématique. Les sites précis ne sont pas cités car ce sont pour la plupart des propriétés privées, ainsi seule la commune est mentionnée.

#### 3.1. Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) :

Le Grèbe à cou noir est présent comme nicheur en Eurasie, en Amérique du Nord et localement en Afrique. Il possède une aire de répartition assez vaste sur notre continent, bien que morcelée, s'étendant du bassin de l'Ob jusqu'au Guadalquivir et à l'ex-URSS<sup>2</sup>. L'apparition de l'espèce comme nicheuse en Europe occidentale ne semble dater que d'un siècle environ, et serait due à l'assèchement des lacs de la région Caspienne.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>3</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur rare et statut hivernant non défavorable » dans la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>4</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>5</sup>. Le Grèbe à cou noir est protégé selon l'Annexe II de la convention de Berne<sup>6</sup>.

Les effectifs du Grèbe à cou noir sont en très nette augmentation tant aux niveaux européen et national que local.

---

<sup>2</sup> YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

<sup>3</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>4</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>5</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>6</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

En Sologne, il est apparu nicheur dans les années 1920<sup>7</sup>. En effet, en 1932, De Tristan a signalé 2 ou 3 sites de reproduction après la Première Guerre Mondiale et en 1935, Reboussin parle de l'accroissement de cette espèce<sup>8</sup>.

En 1985, Sologne Nature Environnement estime que la population du Grèbe à cou noir oscille entre 5 et 10% des effectifs nicheurs nationaux, soit entre 45 et 90 couples<sup>9</sup>.

Les prospections menées en 2004 ont révélé une bonne réussite de la nidification des Grèbes à cou noir avec 11 sites de reproduction certaine et un total de 100 à 112 couples nicheurs.

En 2005, les résultats sont moins satisfaisants puisque seules 62 nichées ont été observées sur 10 sites.

L'année 2006 a été très bonne avec 157 à 177 couples sur 10 sites.

Les observations de 2007 laissent apparaître une baisse des effectifs nicheurs du Grèbe à cou noir. Nous totalisons 11 sites de nidification avec 136 à 137 couples. A ces observations, il faut signaler 3 couples (non comptabilisés) qui ont construit chacun un nid à Sennely mais qui l'ont abandonné.

L'année 2008 est la deuxième meilleure année après 2006 : 156 à 157 couples ont niché sur 16 à 17 sites.

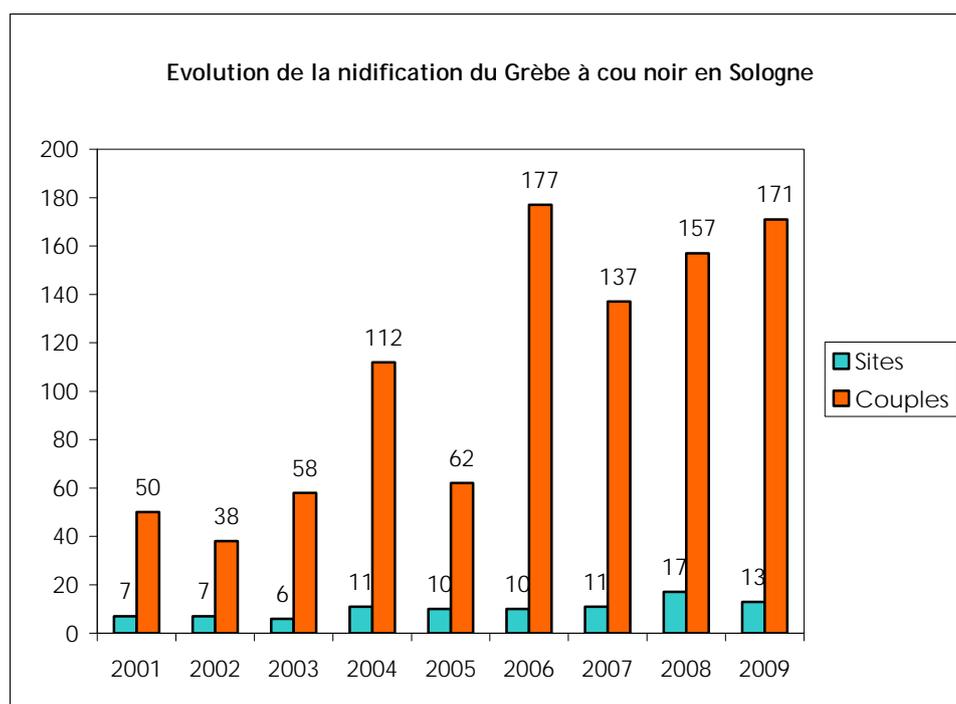
2009 est une des deux meilleures années pour la nidification du Grèbe à cou noir avec 163 à 171 couples nicheurs sur 12 à 13 sites : 62 à 67 couples à Neung-sur-Beuvron, 32 couples à Chémery (2 sites), 24 couples à Marcilly-en-Gault (2 sites), 20 couples à Saint-Viâtre (3 sites), 8 à 10 couples à Dhuizon, 9 couples à Vernou-en-Sologne, 6 couples à Chaon, 2 couples à Nouan-le-Fuzelier et 1 couple possible à Romorantin.

---

<sup>7</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

<sup>8</sup> REBOUSSIN R., 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p.

<sup>9</sup> BEIGNET A., CABOURG C., CALLET A., 1985 - *Le système Sologne. Analyse ornithologique de la zone des étangs de Sologne*. Sologne Nature Environnement, Nouan-le-Fuzelier, 50 p.



On observe une certaine variabilité dans la répartition du Grèbe à cou noir et, de ce fait, dans sa nidification. Cette espèce, qui recherche de la végétation aquatique basse ou flottante mais dense, fréquente très souvent les mêmes étangs que la Guifette moustac et/ou la Mouette rieuse. Par conséquent, ses effectifs sont corrélés au déplacement des colonies de celles-ci.

### 3.2. Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) :

C'est une espèce de l'Ancien Monde (Europe, Asie, Afrique) dont l'aire de répartition est vaste : depuis les côtes atlantiques de l'Amérique du Nord en passant par la façade atlantique du nord-ouest européen, puis de façon discontinue, elle prend en écharpe l'Europe centrale et l'Asie jusqu'au Pacifique. Elle présente deux sous-espèces *Phalacrocorax carbo carbo* qui serait littorale et *Phalacrocorax carbo sinensis* qui serait continentale et qui est présente en Sologne.

Cette espèce est protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>10</sup>, cité en annexe 2. Le Grand Cormoran est soumis à une régulation par tirs. Il est

<sup>10</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

aussi inscrit à l'annexe III de la convention de Berne<sup>11</sup> et à la convention de Bonn<sup>12</sup> (Accord AEWA, 1999).

En 1970, la population du nord-ouest est au bord de l'extinction mais grâce aux mesures de protection prises, ses effectifs augmentent de façon spectaculaire notamment aux Pays-Bas et en France.

Pour ce qui est du développement de cette espèce en région Centre, en 1907, Etoc<sup>13</sup> précise qu'il a observé un Grand Cormoran sur le Loir et la Loire à Chaumont et Blois mais ne le signale pas en Sologne. En 1932, De Tristan rapporte qu'un sujet a été tué à Cendray en 1900<sup>14</sup>. En 1990, une première donnée de nidification de l'espèce est donnée en Brenne. Une première tentative de nidification a échoué en Sologne à Marcilly-en-Gault en 1995. Depuis, les effectifs du Grand Cormoran sont croissants en Sologne.

La première nidification du Grand Cormoran en Sologne a lieu en 2000. La colonie de l'étang de la Gravelle (Marcilly-en-Gault) qui abritait 16 couples en 2003 a été détruite par le propriétaire le dimanche 11 avril 2004 et l'ONCFS a porté plainte. Le site de Vernou-en-Sologne, découvert en 2003, accueille 30 nids en 2003 et 32 à 37 nids en 2004. Deux nouvelles colonies ont été découvertes en 2004, avec un nid à Chémery et 31 nids à Marcilly-en-Gault. Un total de 64 à 69 couples nicheurs a été enregistré en 2004.

Lors des prospections de 2005, nous avons constaté une nette augmentation de la population du Grand Cormoran en Sologne : 3 sites (deux à Marcilly-en-Gault et un à Vernou-en-Sologne) abritent 82 couples.

En 2006, 4 sites de reproduction, dont un nouveau site sur la commune de Lassay-sur-Croisne, ont été contrôlés avec des effectifs légèrement en hausse : 87 couples en 2006 (deux sites à Marcilly-en-Gault totalisant 82 couples, 4 couples à Vernou-en-Sologne et 1 nouveau nid découvert sur la commune de Lassay-sur-

---

<sup>11</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>12</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

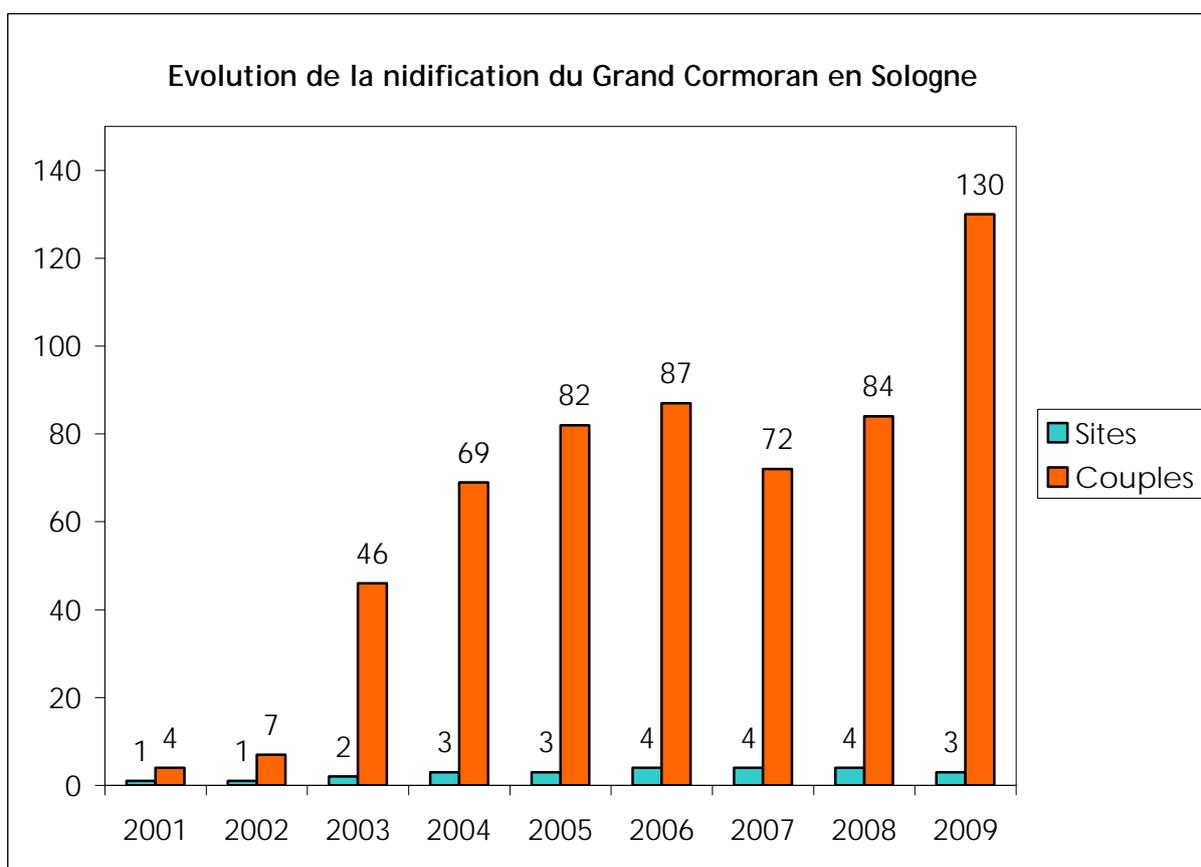
<sup>13</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>14</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

Croisne) contre 82 en 2005. En 2007, 4 sites totalisent 71 à 72 couples, soit 15 de moins qu'en 2006. A Marcilly-en-Gault, 2 sites abritent 53 nids, 18 nids ont été comptés à Vernou-en-Sologne et 1 individu transportant une branche dans son bec a été noté à Millançay.

Pour 2008, les quatre mêmes sites de reproduction qu'en 2007 sont de nouveau occupés. Le site probable de Millançay est confirmé cette année. Avec 84 couples nicheurs, les effectifs sont en légère hausse par rapport à l'année précédente, mais stable depuis 2005. 2 sites à Marcilly-en-Gault totalisent 47 couples, 36 couples à Vernou-en-Sologne et 1 couple à Millançay.

Après une certaine stabilité de l'effectif nicheur de Cormorans depuis 2004, avec de 64 à 87 nids suivant les années, 2009 marque un pas dans la progression de l'espèce en Sologne avec 130 couples. 75 couples ont niché à Marcilly-en-Gault sur 2 sites et 55 à Vernou-en-Sologne. Les deux principales colonies sont installées en mixité avec des ardéidés.



### 3.3. Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) :

Cette espèce possède une aire de répartition assez vaste. Elle se reproduit en Europe méridionale et tempérée, jusqu'au sud des îles Britanniques et de la Scandinavie, ainsi qu'en Afrique du Nord<sup>15</sup>. En France, au début des années 1970, la population de Butor étoilé avait été estimée à 400-500 couples nicheurs. Une nouvelle enquête en 1983 montrait une nette diminution des effectifs nicheurs qui ne comprenaient plus que 320 couples environ, ce qui en fait une des espèces les plus menacées au niveau national.

Il est intégralement protégé en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>16</sup> et mentionné dans la rubrique « nicheur vulnérable » de la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>17</sup>. Il est inscrit dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>18</sup>. Il est aussi inscrit à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>19</sup>, à l'annexe II de la convention de Berne<sup>20</sup> et à l'annexe II de la convention de Bonn<sup>21</sup>.

En Sologne, les auteurs du début du siècle le mentionnaient comme rare ou peu commun. Perthuis *et al.*<sup>22</sup> le signalent sur 7 sites en 1976 puis 6 en 1978<sup>23</sup>.

<sup>15</sup> YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

<sup>16</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>17</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>18</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>19</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>20</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>21</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

<sup>22</sup> PERTHUIS A., PRATZ J-L., SENOTIER J-L., THEVENIN J-P., 1977 - Activités ornithologiques du 16-11-1975 au 15-11-1976. *Bulletin de l'Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne*, n°23, Orléans, 40 p.

<sup>23</sup> PERTHUIS A., PRATZ J-L., SENOTIER J-L., TARDIVO G., 1979 - Activités ornithologiques du 16-11-1977 au 15-11-1978. *Bulletin de l'Association des Naturalistes Orléanais*, III° série, n°33, Orléans, 56 p.

Dans son analyse de la zone des étangs, en 1985, SNE estimait la population solognote du Butor étoilé à moins de 20 couples nicheurs<sup>24</sup>.

Le Butor est un oiseau difficile à observer car il fréquente les roselières denses. Cependant, en période de nidification, il émet un cri si puissant qu'il ne peut passer « inaperçu ». Lors du recensement effectué pour les ZICO, 1 à 3 Butors seulement avaient été recensés (3 mâles chanteurs en 1996 et en 2001).

En 2001 deux mâles chanteurs avaient été notés, puis aucun contact visuel ou sonore n'a été enregistré de 2002 à 2005.

Pour l'année 2006, nous avons une excellente nouvelle : deux individus ont été observés sur la commune de Neung-sur-Beuvron en période favorable de nidification alors que toutes les dernières observations ont été réalisées hors période de reproduction.

En 2007, deux individus ont été observés en période de nidification à Neung-sur-Beuvron, comme l'année précédente, mais nous n'avons pas d'information quant à une hypothétique reproduction.

Aucune présence de Butor étoilé pour l'année 2008 en période de nidification n'a été détectée lors de nos recensements en Sologne.

Pour 2009, les seules données de présence de Butor étoilé sont en migration automnale et en hivernage sur deux sites d'étangs en Sologne. Par contre, aucun mâle chanteur n'a été inventorié au printemps et aucune nidification n'est confirmée.

	Sites	Individus
2001	2	2
2002	0	0
2003	0	0
2004	0	0
2005	0	0
2006	1	2
2007	1	2
2008	0	0
2009	0	0

<sup>24</sup> BEIGNET A., CABOURG C., CALLET A., 1985 - *Le système Sologne. Analyse ornithologique de la zone des étangs de Sologne*. Sologne Nature Environnement, Nouan-le-Fuzelier, 50 p.

Après un recensement des étangs abritant encore une surface de roselière assez importante pour héberger le Butor étoilé reproducteur (égal ou supérieure à 1 ha), nous avons relevé un maximum de 30 étangs favorables en Sologne. D'autres critères sont très importants dans la sélection de sites de nidification par les femelles, comme la hauteur et la densité des roselières ainsi que les niveaux d'eau. A l'avenir, une étude sur la typologie des étangs pourrait apporter des indices supplémentaires pour une gestion favorable à l'accueil du Butor étoilé et d'autres espèces inféodées aux roselières.

#### 3.4. Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) :

Cette espèce a une très large distribution, répartie en quatre grandes populations : l'Europe continentale et l'ex-URSS au sud du 59° Nord jusqu'en Iran, puis du Pakistan au Bouthan en passant par le nord de l'Inde et le Népal, la moitié de l'Afrique au sud du Sahara, et enfin l'Australie<sup>25</sup>.

Le Blongios nain est intégralement protégé en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>26</sup>. L'espèce est citée dans la rubrique « en danger » de la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>27</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>28</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>29</sup>, à l'annexe II de la convention de Berne<sup>30</sup> et à l'annexe II de la convention de Bonn<sup>31</sup>.

<sup>25</sup> YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

<sup>26</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>27</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>28</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>29</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>30</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>31</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

Le Blongios est difficile à recenser car il est peu vocal. Un maximum de 300 couples nicheurs est recensé au niveau national. Toutefois, les populations de Blongios enregistrent une régression importante depuis les années 1970, c'est-à-dire depuis que les sécheresses s'intensifient en Afrique, provoquant notamment la disparition des zones humides que fréquentaient les Blongios pendant leur migration.

En Sologne, Etoc<sup>32</sup> en 1907 et Reboussin<sup>33</sup> en 1935 le signalaient commun sur tous les étangs du Loir-et-Cher. Plus précis, De Tristan, en 1932, le signale comme nicheur commun sur tous les étangs de Saint-Viâtre. En 1985, Alain Perthuis<sup>34</sup> mentionne le déclin de l'espèce à partir des années 1960 en Sologne et estime la population à quelques dizaines de couples. En 1985, SNE estime la population à une quinzaine de couples seulement pour l'ensemble du territoire solognot.

Sur la Sologne des étangs, au cours des 14 dernières années, bien peu de données concernant cette espèce sont disponibles.

Les données les plus récentes font état de moins de 5 mâles sur les étangs de Sologne. Aucun contact visuel ou sonore n'a été réalisé en 2004, 2006, 2007 et 2008. Seul un adulte a été observé à Soings-en-Sologne en 2005.

Enfin, en 2009, quelques observations d'individus sans preuves de nidification ont été réalisées : un individu à Dhuizon, un mâle à Marcilly-en-Gault, un autre individu à Chémery et un autre mâle à Neung-sur-Beuvron.

	Sites	Individus
2001	1	1
2002	3	4
2003	1	2
2004	0	0
2005	1	1
2006	0	0
2007	0	0
2008	0	0
2009	4	4

<sup>32</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>33</sup> REBOUSSIN R., 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p.

<sup>34</sup> PERTHUIS A., 1985 - Avifaune nicheuse du Loir-et-Cher au XX<sup>ème</sup> siècle. *Annales ornithologiques*, 18 p.

### 3.5. Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) :

Ce héron est une espèce cosmopolite et niche en Europe occidentale et en Europe orientale jusqu'à 50° et 53° de latitude Nord respectivement. Ses populations sont en déclin partout en Europe sauf en France et en Italie.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>35</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur à surveiller » dans la liste bleue de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>36</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>37</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>38</sup> et à l'annexe II de la convention de Berne<sup>39</sup>.

En 1907, Etoc<sup>40</sup> signale le Bihoreau en passage accidentel et rare alors que De Tristan<sup>41</sup> mentionne que cette espèce n'a jamais été recensée en Sologne. Reboussin<sup>42</sup> l'a observé sur le Loiret.

Nous avons observé seulement 3 sites de reproduction certaine du Bihoreau gris en 2004 : au moins 2 nids à Villeherviers, au moins 1 couple nicheur à Marcilly-en-Gault et 1 couple à Saint-Viâtre. Un total de 4 couples nicheurs a été enregistré en 2004.

<sup>35</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>36</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>37</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>38</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>39</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>40</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>41</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

<sup>42</sup> REBOUSSIN R, 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p.

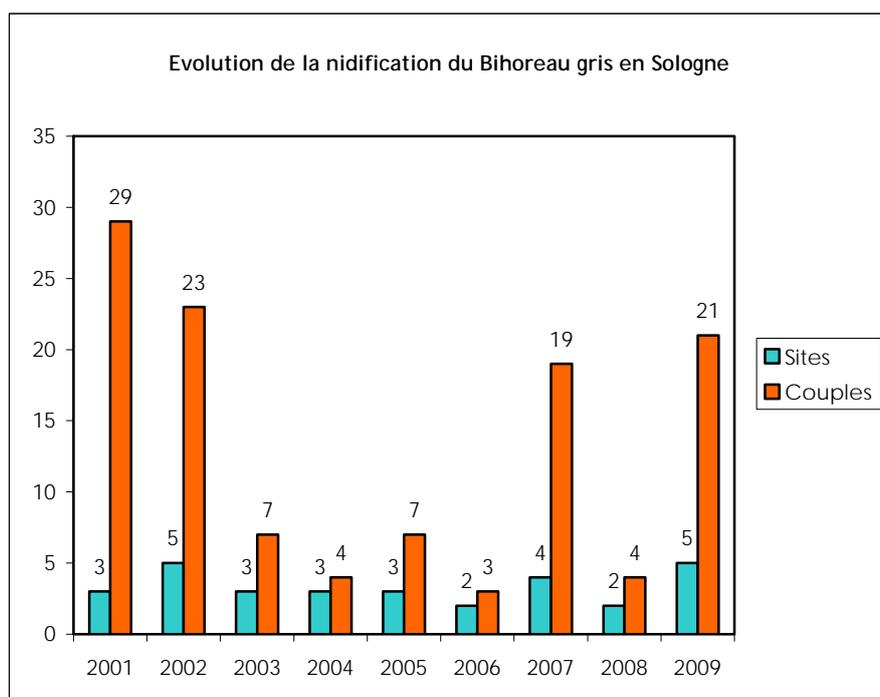
Puis nous avons relevé 3 sites de reproduction en 2005 avec 7 couples nicheurs : 1 à Villeherviers (1 nid), 1 à Gièvres (2 nids) et 1 à Marcilly-en-Gault (4 nids).

En 2006, un très faible effectif nicheur a encore été enregistré avec 2 sites de reproduction : 2 nids à Marcilly-en-Gault et 1 à Villeherviers.

En 2007, l'effectif nicheur est toujours très bas, toutefois, nous avons noté nettement plus de couples que les années précédentes : 19 couples sur 4 sites. Les effectifs de Bihoreaux sont en augmentation dans l'ouest de l'Europe, cependant, ses effectifs ont eu tendance à diminuer en Sologne entre 2001 et 2006 avant d'augmenter en 2007.

En 2008, un très faible effectif nicheur est à nouveau enregistré, avec 2 sites de reproduction seulement : 3 nids à Marcilly-en-Gault et 1 à Villeherviers. Une colonie est probablement à découvrir à Ménestreau-en-Villette, avec plusieurs individus présents lors de la période de nidification.

Plus de 21 couples sur 5 sites ont été découverts en 2009 : au moins 10 couples à Vernou-en-Sologne sur 2 sites, 5 couples à Marcilly-en-Gault, 5 à Villeherviers et au moins 1 couple à Vouzon.



Deux nouveaux sites ont été découverts en 2009 en plus des secteurs prospectés les années passées, mais il est tout de même probable que d'autres nicheurs nous échappent. Nous observons des Bihoreaux gris adultes en période de reproduction réparties sur l'ensemble de la Sologne, ils peuvent être présents en colonies de faible taille. En effet, leurs nids sont difficiles à détecter à cause de leur petite taille et du fait qu'ils soient cachés dans les branches. Le Bihoreau gris est assez immobile en journée, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire pour le détecter.

### **3.6. Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*)**

Cette espèce est d'origine indo-africaine et après une extraordinaire expansion depuis le début du siècle, elle a colonisé la France par l'Espagne vers 1970.

Elle est intégralement protégée en France et elle est citée dans la rubrique « A surveiller » dans la liste bleue des oiseaux menacés et à surveiller en France.

Nous avons inclus le Héron garde-bœufs dans ce recensement car en 2008 l'espèce est pour la première fois nicheuse en Sologne : 3 sites de reproduction avec 2 couples à Vernou-en-Sologne, qui ont élevé 6 jeunes, et 2 couples à Marcilly-en-Gault avec au moins 3 jeunes. A Vannes-sur-Cosson, au moins 1 couple a élevé un jeune et 24 adultes ont été observés sur cette colonie au mois de juin. Tous ces couples se sont installés dans des grandes colonies mixtes d'autres ardéidés qui jouent un rôle attractif important.

En 2009, 4 couples ont niché sur le même site à Vernou-en Sologne pour la seconde année de nidification. Les autres deux sites n'ont pas été occupés cette année.

### **3.7. Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) :**

Elle est largement distribuée à travers l'Europe méridionale, l'Afrique et l'Asie. Les zones humides en bordure méditerranéenne sont particulièrement

favorables à l'espèce. En France, elle a longtemps été inféodée à la Camargue mais une très forte progression de l'espèce sur la façade atlantique entre 1989 et 1994 a modifié sa répartition<sup>43</sup>. Les effectifs d'Aigrette garzette sont en assez forte augmentation tant au niveau européen qu'au niveau national.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>44</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur à surveiller » de la liste orange de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>45</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>46</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>47</sup>, à l'annexe II de la convention de Berne<sup>48</sup>, à l'annexe III de la convention de Washington et à l'annexe C1 du règlement CEE/CITES.

Au début du siècle, Etoc<sup>49</sup> la signale en passage accidentel et rare en Sologne, De Tristan<sup>50</sup> et Reboussin<sup>51</sup> la classent comme « très rare et tout à fait accidentelle ».

Si ses effectifs sont en constante augmentation aux niveaux national et européen, ils sont en régression en Sologne entre 2001 et 2006.

En 2004, nous avons recensé 2 sites de reproduction certaine avec au moins 8 nids et en 2005, un seul site à Marcilly-en-Gault avec 5 nids. Il est difficile

---

<sup>43</sup> YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

<sup>44</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>45</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>46</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>47</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>48</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>49</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>50</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

<sup>51</sup> REBOUSSIN R, 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p.

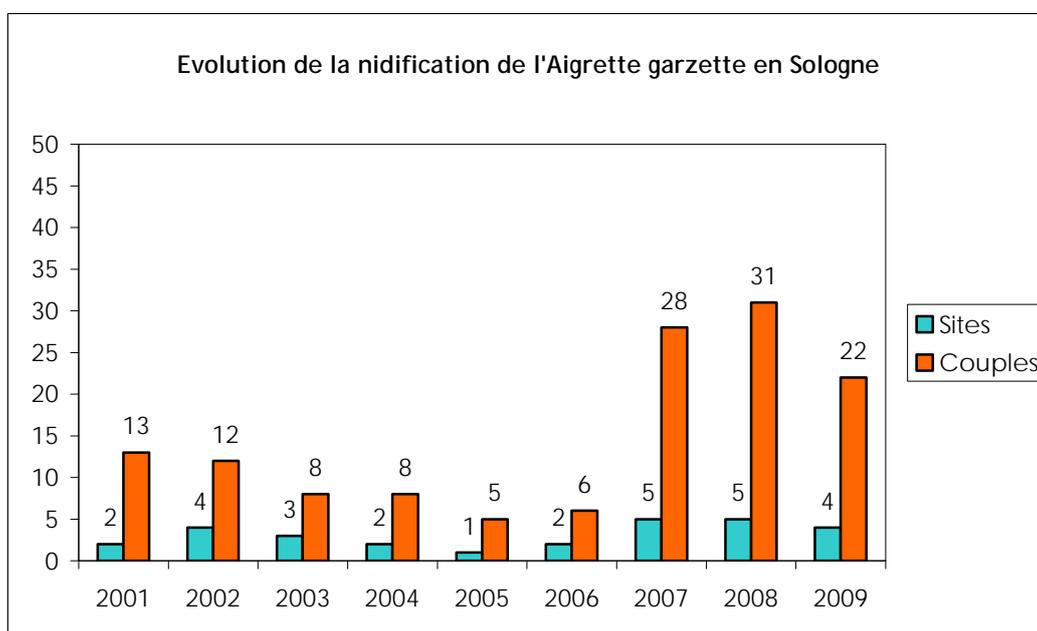
d'expliquer cette régression, peut-être n'avons-nous pas trouvé tous les sites fréquentés par l'Aigrette garzette.

Pour 2006, nous avons inventorié deux sites de reproduction certaine : 2 à 4 nids à Marcilly-en-Gault et 1 à 2 nids à Saint-Viâtre.

En 2007, les effectifs observés sont en progression. En effet, nous avons dénombré 5 sites de reproduction avec 28 nids. La héronnière découverte à Vannes-sur-Cosson explique la forte progression de nos effectifs.

Pour l'année 2008, 5 sites de reproduction certaine pour 26 à 31 couples sont inventoriés : 12 à 15 à Vannes-sur-Cosson, 8 nids à Marcilly-en-Gault, 4 à 6 couples à Ménestreau-en-Villette, 1 nid à Villeherviers et 1 nid à Vernou-en-Sologne.

En 2009, 4 sites de reproduction certaine pour 17 à 22 couples ont été inventoriés : 5 nids à Marcilly-en-Gault, 2 nids à Villeherviers, 5 nids à Vernou-en-Sologne et 5 à 10 à Vouzon.



Après une année 2007 avec une forte progression des effectifs, due aux prospections dans la Sologne du Loiret, une diminution des couples nicheurs en Sologne est constatée en 2008, liée au fait que la colonie de Vernou-en-Sologne ait fortement diminuée. En 2009, les sites du Loiret n'ont pas été prospectés.

### 3.8. Grande Aigrette (*Egretta alba*) :

Les effectifs européens de cet ardéidé de distribution cosmopolite sont mal connus. Les effectifs nicheurs de la Grande Aigrette sont en augmentation aux niveaux européen et national, mais les effectifs hivernants semblent rester stables au niveau européen.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>52</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur vulnérable » de la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>53</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>54</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>55</sup>, à l'annexe II de la convention de Berne<sup>56</sup>, à l'annexe II de la convention de Bonn<sup>57</sup>, à l'annexe III de la convention de Washington et à l'annexe C1 du règlement CEE/CITES.

En Sologne, Etoc la signalait « de passage accidentel et rare » au début du siècle<sup>58</sup>. Ses effectifs hivernants sont en très nette augmentation ces dernières années car seuls quelques rares individus étaient observés au début des années 1990, puis 80 en 2000, 110 en 2001 pour dépasser les 200 en 2004 sur l'ensemble des étangs de Sologne. Cependant, nous n'avons toujours pas de preuve de nidification en Sologne, même si tous les ans des individus sont observés en période de nidification.

---

<sup>52</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>53</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>54</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>55</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>56</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>57</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

<sup>58</sup> ETOC G., 1907 - Les oiseaux du Loir-et-Cher. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

En 2006 et 2007, aucune suspicion de reproduction n'a été notée malgré les estivages d'environ une trentaine d'individus sur les étangs.

2008 n'a pas apporté de preuve de reproduction malgré une suspicion dans une colonie mixte d'ardéidés à Vannes-sur-Cosson où 3 individus ont été observés au printemps et en été.

En 2009, aucune preuve de reproduction de Grande Aigrette n'a été noté, bien qu'une dizaine d'individus étaient présents en période de nidification.

### 3.9. Héron pourpré (*Ardea purpurea*) :

Le Héron pourpré est une espèce répandue dans les régions tempérées d'Europe et d'Afrique du Nord, et à l'est jusqu'en Iran et au Turkestan russe<sup>59</sup>.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>60</sup>. Elle est citée dans la rubrique « en déclin » dans la liste orange de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>61</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>62</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>63</sup> et à l'annexe II de la convention de Berne<sup>64</sup>.

Dans son inventaire de 1936, Mayaud donnait l'espèce comme nicheuse dans les marais et étangs de la plus grande partie de la France<sup>65</sup>. La population française

<sup>59</sup> YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

<sup>60</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>61</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>62</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>63</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>64</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>65</sup> MAYAUD N., 1936 - *Inventaire des Oiseaux de France*. Société d'Etudes Ornithologiques, Paris, 211 p.

de Héron pourpré estimée entre 2 100 et 2 500 couples en 1968 déclina fortement peu après pour ne plus atteindre que 1 350 à 1 500 couples en 1974.

En 1907, Etoc note qu'il est de passage irrégulier en Sologne en automne et au printemps. En 1932 et 1935, De Tristan et Reboussin le considèrent comme peu répandu en Sologne, mais en augmentation très nette et nicheur sur plusieurs étangs depuis quelques années. Dans son analyse de la zone des étangs en 1985, SNE considère l'espèce en déclin sensible, nicheuse peu commune et discrète. La population est alors estimée à une quinzaine de couples.

Lors des suivis, 3 sites de reproduction ont été recensés en 2004 : 1 à Neung-sur-Beuvron avec 5 nids, 2 à Saint-Viâtre avec 8 nids. Un total de 13 couples nicheurs a été enregistré en 2004.

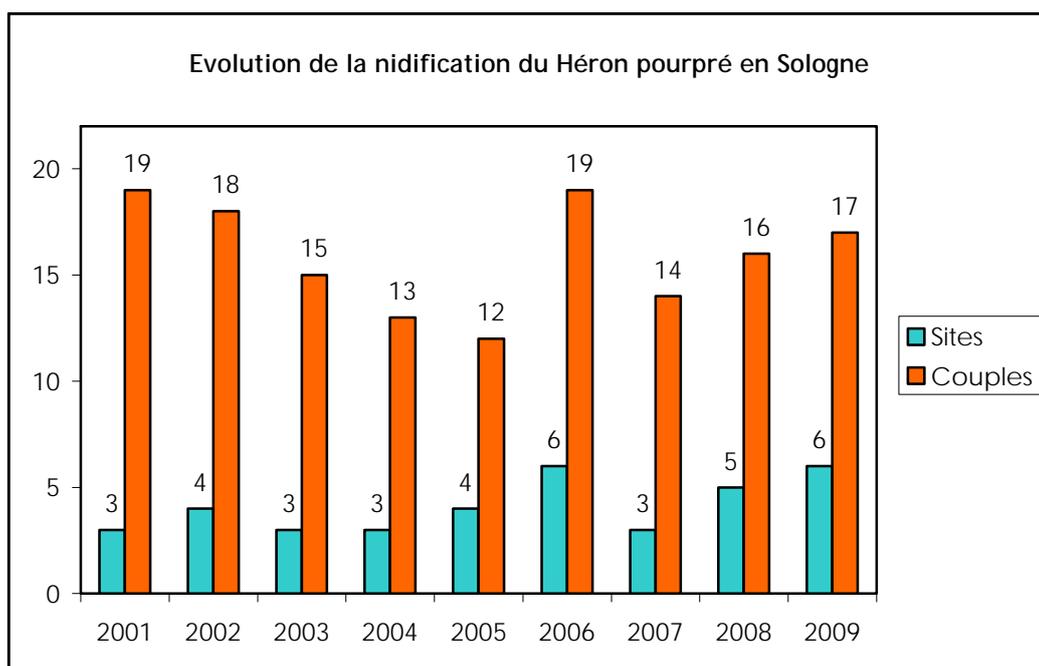
En 2005, le lent déclin des effectifs nicheurs du Héron pourpré s'est poursuivi avec seulement 8 à 12 couples observés : 4 nids à Neung-sur-Beuvron et 4 à 7 à Saint-Viâtre (2 sites), ainsi qu'une suspicion de nidification d'un couple sur un autre site de Neung-sur-Beuvron.

Pour l'année 2006, enfin une belle découverte avec un site abritant 10 couples reproducteurs. 14 à 19 couples ont niché sur 6 sites : 10 couples à Millançay, 2 à 3 couples à Neung-sur-Beuvron (3 sites), 1 à 4 couples à Saint-Viâtre et 1 à 2 couples à Ménestreau-en-Villette.

En 2007, l'effectif des Hérons pourprés a encore régressé. Nous n'avons comptabilisé que 11 à 14 couples sur 3 sites. Nous avons observé 9 couples à Millançay, 1 à 4 couples à Saint-Viâtre et 1 couple à Ménestreau-en-Villette. Aucun Héron pourpré n'a été observé à Neung-sur-Beuvron en 2007.

On enregistre une petite progression en 2008 avec 13 à 16 couples nicheurs sur 5 sites : 9 couples à Millançay, 2 couples à Marcilly-en-Gault sur deux nouveaux sites, 1 à 4 couples à Saint-Viâtre et un couple à Ménestreau-en-Villette.

15 à 17 couples ont niché en 2009 sur 5 à 6 sites. 2 à 3 couples à Millançay sur un étang en assec, non favorable pour la nidification, un couple à Marcilly-en-Gault, 4 couples à Saint-Viâtre, 7 à Bauzy sur un nouveau site découvert cette année, et 1 à 2 couples à Neung-sur-Beuvron sur 1 à 2 sites.



On constate une certaine variabilité de la population reproductrice en Sologne depuis 2005. La régression des populations de Héron pourpré avait été attribuée à la diminution des roselières et d'une manière générale à la fermeture des zones humides. Pour pallier le manque de roselières en Sologne, le Héron pourpré niche néanmoins dans les saulaies, parfois dans des héronnières mixtes.

### 3.10. Sarcelle d'été (*Anas querquedula*) :

La Sarcelle d'été se reproduit dans l'ensemble du Paléarctique entre 45° et 65° de latitude Nord. Sa distribution, qui apparaît continue dans l'ex-URSS, devient plus discontinue en Europe. D'après une enquête menée en France<sup>66</sup>, les effectifs nicheurs de la Sarcelle d'été connaissent un fort déclin dans la majorité des régions occupées par l'espèce depuis environ 30 ans.

Malgré ses effectifs très faibles, la Sarcelle d'été est classée « chassable ». Elle est citée dans la rubrique « nicheur en danger » de la liste rouge de la faune

<sup>66</sup> YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

disparue et menacée en France métropolitaine<sup>67</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>68</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux<sup>69</sup>, à l'annexe III de la convention de Berne<sup>70</sup>, à l'annexe II de la convention de Bonn<sup>71</sup>, à l'annexe III de la convention de Washington et à l'annexe C1 du règlement CEE/CITES.

En 1907, Etoc décrivait la Sarcelle d'été comme périodique et peu commune, devant se reproduire dans le département. En 1932, De Tristan précise qu'elle arrive au printemps et laisse des couples nicheurs auprès des étangs de Haute-Sologne (Saint-Viâtre).

Les prospections récentes n'ont révélé qu'un couple nicheur en 2001. La nidification probable d'un couple de Sarcelle d'été a été supposée à Vernou-en-Sologne en 2004 et aucune preuve de nidification n'a été relevée en 2005 et 2006.

En 2007, nous avons noté une nidification probable à Fontaines-en-Sologne.

Aucune suspicion de nidification, malgré l'observation de plusieurs individus, n'a été confirmée en 2008.

En 2009, deux couples nicheurs ont été inventoriés, un à Chémery et un à Saint-Viâtre.

	Sites	Individus
2001	1	1
2002	0	0
2003	0	0
2004	1	1
2005	0	0
2006	0	0
2007	1	1
2008	0	0
2009	2	2

<sup>67</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>68</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>69</sup> Annexe II de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>70</sup> Annexe III de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>71</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

### 3.11. Nette rousse (*Netta rufina*) :

La Nette rousse a une distribution paléarctique plus méridionale et orientale, se reproduisant principalement au-delà de la mer Noire et atteignant la Mongolie. Sa reproduction en France est récente, depuis la fin du siècle dernier dans le Forez et en Dombes.

L'espèce est citée dans la rubrique « nicheur en danger » de la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>72</sup> et en annexe II de la Directive Oiseaux, en annexe III de la convention de Berne et en annexe II de la convention de Bonn. La Nette rousse est classée « chassable » en France.

Les premières nidifications solognotes (et pour le département du Loir-et-Cher) observées en 2007 sur 2 sites à Millançay et à Lassay-sur-Croisne ont été mises en relation avec l'expansion de l'espèce en région Centre.

Toutefois, aucune preuve de reproduction n'a été enregistrée en 2008. Cet anatidé est néanmoins très discret en période de reproduction et peut passer inaperçu.

Aucune donnée de reproduction de l'espèce en 2009 n'a été récoltée, malgré l'observation d'un mâle à Saint-Viâtre au printemps.

### 3.12. Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) :

Le Balbuzard pêcheur présente une distribution quasi cosmopolite. En Europe, on distingue une population nordique, axée sur la Suède, la Finlande et la Russie et une population en Ecosse, en France continentale et en Corse. Depuis 1984, l'espèce niche en Forêt d'Orléans.

---

<sup>72</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>73</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur vulnérable » de la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>74</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>75</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>76</sup>, à l'annexe II de la convention de Berne<sup>77</sup>, à l'annexe II de la convention de Bonn<sup>78</sup>, à l'annexe II de la Convention de Washington et à l'annexe C1 du Règlement CEE/CITES.

Les effectifs du Balbuzard pêcheur sont stables au niveau européen et sont en augmentation au niveau national. Toutefois, si quelques sites isolés de nidification sont signalés dans le Val d'Allier, dans l'Yonne ou en Moselle, c'est dans la forêt domaniale d'Orléans et en forêt de Chambord que la nidification est régulière. La première reproduction réussie eut lieu en forêt d'Orléans en 1984 et à Chambord en 1995. Etoc<sup>79</sup> cite des apparitions régulières en Sologne, et précise qu'il nichait sur les étangs avec observation de « 2 à 3 œufs en bord des étangs ». De Tristan<sup>80</sup> le signale comme rare mais de passage régulier au-dessus des étangs de Sologne.

Les données concernant le Balbuzard pêcheur sur le Domaine de Chambord nous sont fournies par Alain Perthuis (ONF). En 2004, 4 couples reproducteurs ont été recensés à Chambord (seules 2 nichées ont réussi) et 2-3 couples cantonnés ont

<sup>73</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>74</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>75</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>76</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>77</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>78</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

<sup>79</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>80</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

été repérés. Un couple nicheur qui a produit 3 jeunes a été observé sur un autre site en Loir-et-Cher.

En 2005, 4 couples reproducteurs élevant 8 à 9 jeunes ont été recensés à Chambord. L'échec d'une nichée par prédation a été enregistré. Un nouveau couple construit un nid à Chambord cette année-là. Un couple nicheur a également été observé sur un étang de Sologne (donnée confidentielle d'Alain Perthuis).

Un accouplement de deux adultes (ou subadultes) et la construction d'un nid ont été observés sur un pylône électrique de la commune de Souesmes (Alain Callet) au mois d'août en 2006. Aucune nichée n'a été notée par la suite (installation trop tardive).

En 2007, 6 couples nicheurs ont été observés à Chambord (les 6 pontes n'ont pas toutes abouti), 1 couple en Sologne du Loiret (les oiseaux présents n'ont pas niché), 1 couple a niché à Souesmes sur un pylône électrique, et 2 autres couples ont construit un nid en Sologne.

En 2008, 7 couples nichent à Chambord, dont 3 échecs de nidification. Le couple de Souesmes niche de nouveau sur le pylône électrique et un nouveau couple se reproduit en Sologne (donnée confidentielle).

L'année 2009 voit 7 couples nicher à Chambord avec échec pour deux d'entre eux. Le couple du pylône à Souesmes se reproduit de nouveau avec succès et un autre couple, sur la même ligne désaffectée, tente une installation avec construction d'un nid, mais sans se reproduire. L'autre couple de Sologne du Loir-et-Cher (donnée confidentielle) se reproduit de nouveau.

	sites	couples
2004	2	5
2005	2	6
2006	3	6
2007	5	10
2008	3	9
2009	4	10

En plus des couples déjà cités, plusieurs individus ont été observés en Sologne. La progression de l'implantation du Balbuzard pêcheur nicheur en Sologne

est à prévoir dans les années à venir. A l'avenir, un suivi du bon déroulement de cette expansion et un accompagnement efficace sont souhaitables.

### **3.13. Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*) :**

L'aire de nidification de l'Aigle botté en Europe se divise en deux composantes : l'Europe centrale et la Russie d'une part, en continuité avec les populations asiatiques, la péninsule ibérique d'autre part, à laquelle s'ajoute une moitié de la France. On trouve environ une centaine de couples nicheurs en France, c'est 10 % des effectifs européens.

Le niveau de vulnérabilité de l'espèce est classé « rare » dans la liste des oiseaux menacés et à surveiller en France. Elle figure en annexe I de la Directive « Oiseaux », en annexe II de la convention de Berne et de la convention de Bonn et en annexe II de la convention de Washington.

L'espèce est presque inconnue dans la région d'après les écrits anciens. Sur le territoire solognot, un couple est signalé en 1962. En 1996, 2 couples ont niché à Neung-sur-Beuvron et à Souvigny-en-Sologne. En 1997, une nidification possible a été notée à Saint-Viâtre.

En 2001, un couple a été observé entre Vignoux-sur-Barangeon et Vouzeron. Nous avons quelques informations quant à la nidification rare et localisée de l'Aigle botté dans le secteur. La nidification de l'Aigle botté reste pour l'instant exceptionnelle pour la Sologne.

L'Aigle botté niche régulièrement sur le Domaine de Chambord (données d'Alain Perthuis) : 1 couple en 2002, 1 couple possible en 2003, 2 couples en 2004, 1 couple en 2005, 1 à 3 couples en 2007. En 2008, 2 couples ont de nouveau niché à Chambord.

En 2009 deux à quatre couples nichent sur le Domaine de Chambord et un autre couple probable est observé sur la commune de Bauzy.

	sites	couples
2001	1	1
2002	1	1
2003	1	1
2004	1	2
2005	1	1
2006	1	2
2007	1	3
2008	1	2
2009	2	5

L'Aigle botté est un rapace rare en France avec une population remarquable en Forêt d'Orléans. La Sologne pourrait être un des lieux d'expansion possible de cette espèce.

### 3.14. Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) :

Le Busard des roseaux a une distribution s'étendant depuis l'Europe de l'Ouest jusqu'à l'extrême Est asiatique. En France, son aire géographique de reproduction est très morcelée, au nord d'une ligne joignant l'estuaire de la Gironde à la région grenobloise et de la Camargue au Languedoc-Roussillon.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>81</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur à surveiller » de la liste bleue de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>82</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>83</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>84</sup>, à l'annexe II de la convention de Berne<sup>85</sup>, à l'annexe II de la convention

<sup>81</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>82</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>83</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>84</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>85</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

de Bonn<sup>86</sup>, à l'annexe II de la Convention de Washington et à l'annexe C1 du Règlement CEE/CITES.

Reboussin<sup>87</sup> ne mentionne que 3 sites « *là où les étangs sont les plus étendus* » où le Busard des roseaux était présent en 1935.

Les sites de nidification du Busard des roseaux sont menacés autant à l'échelle nationale que locale, notamment à cause de la régression des roselières et d'une manière plus générale des zones humides.

Les effectifs de Busards des roseaux sont en nette diminution sur la Sologne depuis les dix dernières années (une vingtaine de couples en 1995 selon la synthèse sur les rapaces diurnes du Loir-et-Cher). Depuis 2000, chaque année, deux couples nicheurs sont observés aux alentours de deux étangs sur Neung-sur-Beuvron (Etang de Beaumont et un autre étang).

En 2004, 1 couple probable et 1 couple certain ont été recensés à Neung-sur-Beuvron.

En 2005 deux couples supplémentaires sont notés à Dhuizon, en plus des 2 couples de Neung-sur-Beuvron.

Les effectifs de ce rapace en 2006 sont, de nouveau, seulement 2 couples certains ont à Neung-sur-Beuvron, sur les deux mêmes sites qu'en 2004.

En 2006, une des nidifications a probablement échoué, et l'autre a donné au moins 3 jeunes à l'envol. Une autre nidification possible est recensée, mais non confirmée, à Saint-Viâtre.

En 2007, les effectifs sont constants. Trois couples sur 3 sites ont été observés : 1 couple à Neung-sur-Beuvron, 1 à Dhuizon et 1 à Romorantin.

En 2008, le nombre des couples nicheurs de ce rapace sont encore plus préoccupants : 1 seul couple certain est inventorié à Neung-sur-Beuvron.

L'année 2009 reste identique avec un effectif d'un seul couple nicheur certain observé, mais sur la commune de Dhuizon.

---

<sup>86</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

<sup>87</sup> REBOUSSIN R, 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p., *op. cit.* p. 26

	sites	couples
2001	3	3
2002	3	3
2003	2	2
2004	2	2
2005	3	4
2006	3	3
2007	3	3
2008	1	1
2009	1	1

### 3.15. Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) :

Elle est présente dans toute la zone tempérée et dans certaines régions froides de l'Eurasie.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>88</sup>. Elle ne figure pas dans la liste des espèces menacées ; ses effectifs sont stables ou en progression. Elle est aussi inscrite à l'annexe II de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>89</sup>, à l'annexe III de la Convention de Berne<sup>90</sup> et à l'annexe II de la Convention de Bonn<sup>91</sup>.

La population du Loir-et-Cher était chiffrée à environ 3000 couples en 1962, 4000 à 5000 en 1971-1975 et 2000 en 1998 (Perthuis, 2002).

En 2006, nous avons, pour la première fois lors de l'inventaire des espèces patrimoniales, comptabilisé les effectifs nicheurs de la Mouette rieuse. Cette espèce joue un rôle très important dans la dynamique des colonies mixtes car elle permet une bonne défense contre les prédateurs. Les Mouettes rieuses incitent souvent les Grèbes à cou noir ou les Guifettes moustac à nicher en leur compagnie

<sup>88</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>89</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>90</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>91</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

sur les étangs. Pour 2006, 1800 couples ont été notés sur 13 sites : environ 1025 à Chémery sur 2 sites, 319 à Saint-Viâtre (3 sites), 61 ou 62 à Vernou-en-Sologne (2 sites), 300 à Ménestreau-en-Villette, 26 à Nouan-le-Fuzelier, 67 à Marcilly-en-Gault (3 sites) et 3 ou 4 à Millançay.

En 2007, les effectifs étaient les plus bas depuis 10 ans en raison de l'assec de l'étang de l'Arche et l'absence de nidification sur ce site (1000 couples comptabilisés habituellement). Sur 10 sites, nous avons donc noté 568 couples : 191 couples à Marcilly-en-Gault (4 sites), 1 à Millançay, 231 couples à Saint-Viâtre (3 sites), 1 à Souvigny-en-Sologne et 136 à Vernou-en-Sologne.

2008 fut une année conforme aux années précédentes avec une légère augmentation des effectifs de 1859 à 1877 couples pour la Sologne. La colonie de l'Etang de l'Arche est de nouveau installée avec environ 500 couples, 600 couples environ à Vernou-en-Sologne (1 site), 300 à Ménestreau-en-Villette (1 site), 192 à 193 couples à Saint-Viâtre (3 sites), 120 à 130 à Vannes-sur-Cosson (2 sites), 88 à 89 couples à Marcilly-en-Gault (5 sites), 27 à 28 couples à Neung-sur-Beuvron (1 site), 27 couples à Nouan-le-Fuzelier (1 site) et 5 à 10 à Souvigny-en-Sologne (1 site).

2009 est la meilleure année de nidification de la Mouette rieuse depuis que nous avons entrepris le comptage de cette espèce, avec 1924 à 1929 couples sur 12 sites : 895 à 896 couples à l'Etang de l'Arche (Chémery), 258 à 259 à Neung-sur-Beuvron, 94 à 95 à Marcilly-en-Gault, 190 à 191 à Saint-Viâtre, 215 à Vernou-en-Sologne, 65 à Nouan-le-Fuzelier, 7 à 8 à Chaon et environ 200 couples à Sambin.

	sites	couples
2006	13	1800
2007	10	568
2008	16	1877
2009	12	1929

### 3.16. Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) :

La Mouette mélanocéphale témoigne d'une forte expansion géographique et démographique en Europe de l'Ouest et en Europe centrale. La zone principale de reproduction est concentrée sur les côtes ukrainiennes de la mer Noire.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>92</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur rare » de la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>93</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>94</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>95</sup>, à l'annexe II de la Convention de Berne<sup>96</sup> et à l'annexe II de la Convention de Bonn<sup>97</sup>.

Les effectifs de la Mouette mélanocéphale sont en augmentation tant au niveau européen que national. Toutefois, cette espèce est concentrée sur la Camargue, dans le Pas-de-Calais, en Vendée et en région Centre. Dans cette dernière, sa distribution est encore assez limitée puisqu'elle est essentiellement présente dans le val de Loire, en Indre-et-Loire et dans le Loiret. C'est pourquoi, en Sologne, ses effectifs sont très limités (0 à 4 couples par an).

Aucun site de reproduction n'a été constaté en 2004, toutefois, un couple nicheur possible, qui n'a pas été comptabilisé, a été observé à Saint-Viâtre.

En revanche, un site hébergeant 2 couples a été recensé à Chémery (Etang de l'Arche) en 2005.

Le même site de Chémery a accueilli 3 couples en 2006.

L'étang de l'Arche était en assec en 2007, donc aucune nidification de la Mouette mélanocéphale n'a été observée.

En 2008, 2 couples se sont reproduits sur le même site à Chémery et ont produit au moins un jeune volant.

---

<sup>92</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>93</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>94</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>95</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>96</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>97</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

L'étang de l'Arche à Chémery a accueilli 1 à 4 couples nicheurs en 2009 avec au moins un jeune à l'envol.

	sites	couples
2001	1	2
2002	1	3
2003	1	2
2004	0	0
2005	1	2
2006	1	3
2007	0	0
2008	1	2
2009	1	4

### 3.17. Guifette noire (*Chlidonias niger*) :

C'est une espèce holarctique occupant l'Eurasie. Son aire de nidification s'étend des Pays-Bas, à travers l'Allemagne et la Pologne vers l'ex-URSS. L'espèce est en déclin partout en Europe, probablement par suite de modifications de ses habitats naturels. En France, elle trouve la limite méridionale de son aire de distribution.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>98</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur vulnérable » de la liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>99</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>100</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>101</sup>, à

<sup>98</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>99</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>100</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>101</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

l'annexe II de la Convention de Berne<sup>102</sup> et à l'annexe II de la Convention de Bonn<sup>103</sup>.

En Sologne, la Guifette noire est en déclin régulier depuis les années 1990. Sa reproduction semblait plus abondante au début du siècle. En effet, Etoc en 1907 considère l'espèce comme assez commune et nicheuse sur les étangs. En 1932, De Tristan<sup>104</sup> précise qu'elle « *arrive au printemps, vers la fin d'avril sur certains étangs de la région de Saint-Viâtre, et s'y fixe pour nicher, en colonies comprenant jusqu'ici 50 couples* ».

D'une vingtaine de nids en 1991, les effectifs sont tombés à 4 nids en 1998. C'est seulement en 2001 que 5 nids ont été de nouveau comptabilisés.

En 2004, aucun site de nidification n'a été recensé mais la présence de quelques adultes en train de nourrir des jeunes volants laisse envisager la reproduction de 1 à 3 couples à Marcilly-en-Gault.

En 2005 et 2006, aucune preuve de reproduction n'a été notée, mais des adultes ont été observés en période de nidification et on peut supposer 2 à 4 couples nicheurs.

Après plusieurs années de suspicion, en 2007, nous avons enfin une preuve de nidification à Marcilly-en-Gault avec 1 à 2 couples.

2008 est encore une année sans reproduction de la Guifette noire malgré le faible espoir lié à la reproduction en 2007.

En 2009, un couple de Guifettes noires a construit un nid à Marcilly-en-Gault, mais sans succès, aucune reproduction n'a été confirmé par la suite. Avec la disparition lente des prairies humides en Sologne, l'espèce reste malheureusement toujours au bord de l'extinction.

---

<sup>102</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>103</sup> Annexe II de la convention relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979

<sup>104</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p., *op. cit.* p. 103

	sites	couples
2001	1	5
2002	0	0
2003	0	0
2004	1	3
2005	1	4
2006	1	2
2007	1	2
2008	0	0
2009	1	1

### 3.18. Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) :

C'est une espèce à vaste distribution eurasiatique, africaine et australienne, bien représentée dans les régions d'étangs des pays bordant la Méditerranée et la mer Noire, ainsi que localement en Europe centrale.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>105</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur à surveiller » de la liste bleue de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>106</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>107</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe I de la Directive Européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages<sup>108</sup> et à l'annexe II de la Convention de Berne<sup>109</sup>.

Les effectifs des Guifettes moustac sont en déclin au niveau européen mais en augmentation au niveau national. Leur nombre s'accroît régulièrement en Sologne.

<sup>105</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>106</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>107</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>108</sup> Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour

<sup>109</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

Bien que sa présence soit sans doute antérieure au XX<sup>ème</sup> siècle, Etoc<sup>110</sup> en 1907 la définit comme « *accidentelle, peut se rencontrer chez nous* ». De Tristan<sup>111</sup> signale sa nidification en colonie sur 4 étangs de Saint-Viâtre en 1930 avec 22 nids.

La Sologne accueille environ 8% de l'effectif national (Dombes : 45%, Brenne : 35%, Lac de Grand -Lieu : 12%).

Le suivi régulier (tous les 10 jours) des sites potentiels pour la nidification des guifettes a permis de recenser 6 sites occupés en 2004 : 15 nids à Pierrefitte-sur-Sauldre, 35 nids à Marcilly-en-Gault, 17 nids à Saint-Viâtre, 80 nids à Vernou-en-Sologne, 17 couples à Mur-de-Sologne et 16 nids à Montrieux-en-Sologne. Au total, 180 nids ont été observés en 2004.

Lors des suivis de 2005, 8 sites de reproduction abritant de 174 à 211 couples ont été identifiés : de 7 à 11 couples ont été observés à Vernou-en-Sologne, 9 couples à Mur-de-Sologne, 13 nids à Pierrefitte-sur-Sauldre, de 80 à 113 couples sur trois sites à Marcilly-en-Gault, 24 nids à Saint-Viâtre et 41 couples à Montrieux-en-Sologne.

En 2006, la reproduction des Guifettes moustac a été satisfaisante avec de 179 à 182 couples nicheurs sur 8 sites : 20 couples à Chémery, 14 à 15 couples à Marcilly-en-Gault, 40 couples à Millançay, 34 à Montrieux-en-Sologne, 47 à 49 à Vernou-en-Sologne (2 sites), 15 à Pierrefitte-sur-Sauldre et 9 à Mur-de-Sologne.

2007 est une bonne année de nidification avec 195 couples nicheurs sur 6 sites : 52 à Marcilly-en-Gault, 18 à Millançay, 76 à Vernou-en-Sologne (2 sites), 10 à Pierrefitte-sur-Sauldre et 39 à Mur-de-Sologne. Des jeunes ont été observés à Sennely, nous avons donc supposé qu'une nidification avait eu lieu mais nous n'avons pas trouvé le site.

Le total de 211 couples nicheurs en 2005 a été le maximum jamais enregistré en Sologne jusque là. En 2006, le chiffre diminue pour atteindre le niveau d'observation obtenu en 2004.

En 2007, on observe une augmentation des effectifs nicheurs mais ils n'atteignent toutefois pas le nombre de 2005.

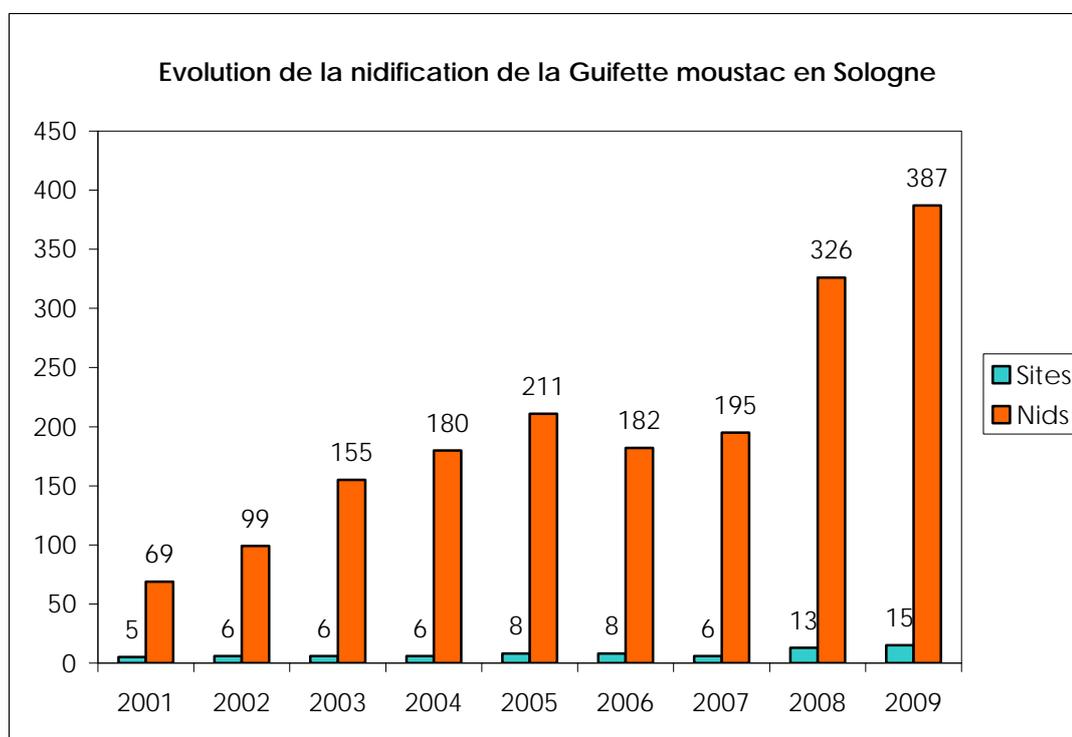
---

<sup>110</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>111</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

L'année 2008 a été une année record avec 326 couples nicheurs sur 13 sites (contre 195 sur 6 sites en 2007) : 86 couples à Vernou-en-Sologne (2 sites), 55 couples à Nouan-le-Fuzelier (1 site), 39 couples à Neung-sur-Beuvron (1 site), 31 à Pruniers-en-Sologne (1 site), 30 couples à Chémery (1 site), 30 couples à Vannes-sur-Cosson (1 site), 19 couples à Mur-de-Sologne (1 site), 16 couples à Marcilly-en-Gault (2 sites), 10 couples à Ménestreau-en-Villette (1 site), 7 couples à Pierrefitte-sur-Sauldre (1 site) et 3 couples à Billy (1 site).

En 2009, le record de 2008 a été battu avec 382-387 couples nicheurs sur 15 sites : 69 couples à Vernou-en-Sologne, 20 couples à Marcilly-en-Gault, 12 à 15 couples à Saint-Viâtre, 42 à 43 couples à Neung-sur-Beuvron sur deux sites, 43 couples à Dhuizon, 11 couples à Mur-de-Sologne, 55 couples à Chaon, 16 couples à Pierrefitte-sur-Sauldre, 22 couples à Nouan-le-Fuzelier, 39 couples à Chémery, 15 couples à Sambin, 7 à 8 couples à Ménestreau-en-Villette, 31 couples à Vannes-sur-Cosson.



Une partie des couples nicheurs de Guifettes moustac se trouve régulièrement sur un petit nombre d'étangs (avec présence de *Nymphaea alba*),

mais de nouveaux sites de reproduction, sur d'autres étangs, sont presque tous les ans colonisés. Leur préférence se focalise sur des étangs qui ont été laissés en assec l'année précédente et sur lesquels une abondante végétation aquatique est présente. C'est le cas pour quatre nouveaux étangs en 2009. Les couples nicheurs s'installent sur ces étangs pour deux à trois saisons, pour ensuite se déplacer sur d'autres sites devenus favorables.

### 3.19. Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)

En Europe l'espèce est concentrée dans la péninsule Ibérique et autour de la Mer Noire, mais on le trouve aussi en Afrique du Nord et en Eurasie méridionale. La modeste population française est en expansion, bien que donnée en déclin à l'échelle de l'Europe.

L'espèce est citée dans la rubrique « A surveiller » de la liste bleue de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>112</sup>, en annexe II de la convention de Berne et en annexe II de la convention de Bonn.

En France, les bastions du Guêpier sont la Corse, la Provence, le Languedoc-Roussillon et la vallée du Rhône ; quelques colonies sont dispersées ailleurs, jusqu'au nord du pays. Pour la région Centre, il existe quelques cas isolés de reproduction pour le département du Loiret en carrières, dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et dans le Cher.

En 2008, nous avons noté la première nidification de 3 couples en Sologne, 2 sur la commune de Sassay et un sur la commune de Contres, dans des anciennes carrières.

Le Guêpier d'Europe a de nouveau niché en Sologne en 2009 avec 2 couples à Sassay et un couple à Contres.

---

<sup>112</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

### 3.20. Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) :

Cette espèce indo-africaine a une distribution étendue et dispersée. Elle habite les régions australienne, afro-tropicale, orientale et paléarctique (Japon, littoral méditerranéen et atlantique de la France, péninsule Ibérique). Les limites de son aire de répartition subissent de larges fluctuations liées à sa sensibilité aux vagues de froid.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>113</sup>. Elle ne figure pas dans la liste des espèces menacées.

En 2004, 5 sites de reproduction ont été recensés et en 2005, au moins 13 sites de reproduction ont été suivis. Ces 13 sites ont révélé 25 couples nicheurs. Toutefois, ces effectifs sont sans doute largement sous-estimés par rapport à la réalité. En 2006, au moins 20 sites de reproduction ont été recensés pour 24 couples nicheurs malgré une fin d'hiver rude pour l'espèce.

En 2007, de très nombreux chanteurs ont été identifiés et la progression de l'espèce est importante dans toute la Sologne : 42 mâles ont été entendus sur 35 sites. De très nombreux chants ont été entendus en 2008 et la progression de l'espèce dans toute la Sologne est importante. 50 chanteurs ont été repérés sur 36 sites.

L'hiver 2008-2009 très rude a freiné considérablement l'expansion de l'espèce qui était constante depuis 2002. Seuls 14 chanteurs ont été entendus sur 10 sites.

	sites	Individus
2002	2	2
2003	10	14
2004	5	5
2005	13	25
2006	20	24
2007	35	42
2008	36	50
2009	10	14

<sup>113</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

### 3.21. Locustelle lusciniöide (*Locustella luscinioides*) :

Elle niche régulièrement en Europe, de l'Oural à la péninsule ibérique. En France, elle niche sur la façade atlantique, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Picardie, en Rhône-Alpes et en Camargue<sup>114</sup>. Ses effectifs sont en déclin en France.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>115</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur en déclin » de la liste orange de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>116</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>117</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne<sup>118</sup>.

En Sologne, Etoc<sup>119</sup> la mentionnait comme étant présente en Loir-et-Cher mais seulement sur le Loir. En revanche, De Tristan<sup>120</sup> affirme qu'elle a niché en juin 1930 à Cendray et ajoute qu'elle est bien présente en Brenne. Reboussin<sup>121</sup> mentionne la présence d'un nid à l'étang de Cendray en mai 1932. L'espèce nichait dans les années 70 et 80 avec moins de 100 couples et a disparu depuis.

Lors des prospections, aucune preuve de nidification n'a été enregistrée en 2004 et 2005 (aucune donnée ces dernières années).

---

<sup>114</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>115</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>116</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>117</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>118</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>119</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>120</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

<sup>121</sup> REBOUSSIN R, 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p.

Un migrateur a été contacté en 2006, à Neung-sur-Beuvron sur une seule journée. En 2007, nous n'avons collecté aucune donnée sur cette espèce en Sologne.

Aucune donnée de Locustelle luscinioides n'a été enregistrée pour les années 2008 et 2009.

### 3.22. Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) :

Cette espèce a une vaste répartition qui s'étend depuis l'Europe méditerranéenne et tempérée et l'Afrique du Nord jusqu'à la partie occidentale asiatique en Afghanistan. Observée en France seulement en région méditerranéenne à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup>, elle a connu depuis une série de phases d'expansion et de régression régies essentiellement par l'existence ou l'absence de vagues de froid hivernales.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>122</sup>. Elle ne figure pas dans la liste des espèces menacées.

Aucune preuve de nidification n'a été enregistrée en 2004 et 2005. En 2006, un chanteur a été entendu à Fontaines-en-Sologne. En 2007, un mâle a été entendu à Soings-en-Sologne. Une belle progression de l'espèce a été enregistrée en Sologne en 2008, avec 6 chanteurs notés sur les communes de Soings-en-Sologne, Châtillon-sur-Cher, Neung-sur-Beuvron, Chémery (2 sites) et Dhuizon.

L'hiver rude de 2008-2009 ne semble pas avoir eu d'impact sur la Bouscarle de Cetti, les effectifs ont même augmenté un peu cette année avec 8 chanteurs sur 8 sites.

	sites	Individus
2002	2	2
2003	0	0
2004	0	0
2005	0	0
2006	1	1
2007	1	1
2008	6	6
2009	8	8

<sup>122</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

### 3.23. Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) :

C'est une espèce des latitudes moyennes des zones Paléarctiques occidentales et centrales. Elle niche dans la quasi-totalité de l'Europe ; en France, sa situation est mitigée mais avec une forte régression dans maintes régions.

Cette espèce est intégralement protégée en France par arrêté ministériel du 17-07-1981<sup>123</sup>. Elle est citée dans la rubrique « nicheur en déclin » de la liste orange de la faune disparue et menacée en France métropolitaine<sup>124</sup>. Elle est inscrite dans la liste des espèces à prendre en compte dans l'identification des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux d'eau (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans la communauté européenne<sup>125</sup>. Elle est aussi inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne<sup>126</sup>.

Etoc<sup>127</sup> la déclarait commune en Loir-et-Cher mais plus rare en Sologne, tandis que De Tristan<sup>128</sup> la mentionnait assez commune sur beaucoup d'étangs et nicheuse. En 1935, Reboussin décrit la Rousserolle turdoïde « *commune sur beaucoup d'étangs de nos régions* »<sup>129</sup>.

Cependant, aucune preuve de nidification n'a été enregistrée en 2004 et 2005 et nous n'avons recueilli aucune donnée la concernant depuis 2001.

Deux migrateurs ont été observés en 2006, à Villeny et Dhuizon, mais aucune nidification n'a eu lieu.

En 2007, nous n'avons recueilli aucune donnée sur cette espèce en Sologne.

Un chanteur a été noté sur la commune de Sennely du 10 au 18 mai 2008. En 2009, nous n'avons de nouveau enregistré aucune donnée sur cette espèce.

<sup>123</sup> Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

<sup>124</sup> ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

<sup>125</sup> ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux

<sup>126</sup> Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979

<sup>127</sup> ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

<sup>128</sup> DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

<sup>129</sup> REBOUSSIN R, 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p., *op. cit.* p. 47

## Conclusion

Les effectifs nicheurs de certaines espèces montrent une tendance à la baisse, comme le Busard des roseaux. D'autres ont des effectifs variables selon les années (Grèbe à cou noir, Aigrette garzette, Héron pourpré). Il peut s'agir également d'espèces difficiles à localiser, comme le Bihoreau gris. Certaines espèces nicheuses ont probablement disparu de Sologne, comme le Butor étoilé, la Rousserolle turdoïde et la Locustelle lusciniôïde. D'autres sont des espèces qui ne nichent qu'occasionnellement en Sologne, comme la Guifette noire, la Sarcelle d'été et l'Aigle botté.

Des données antérieures (depuis 2001) permettent de préciser les observations réalisées lors des campagnes de terrain entre 2004 et 2009.

### Synthèse des tendances des données des espèces nicheuses entre 2001 et 2009

Espèces nicheuses	Augmentation	Régression	Fluctuant	Stable
Grèbe à cou noir			X	
Grand Cormoran	X			
Butor étoilé		<i>Disparu ?</i>		
Blongios nain			<i>Occasionnel</i>	
Bihoreau gris			X	
Héron garde-bœufs	X			
Aigrette garzette	X			
Héron pourpré			X	
Sarcelle d'été			<i>Occasionnel</i>	
Nette rousse			<i>Occasionnel</i>	
Balbuzard pêcheur	X			
Aigle botté	X			
Busard des roseaux		X		
Mouette rieuse				X
Mouette mélanocéphale			X	
Guifette noire			<i>Occasionnel</i>	
Guifette moustac	X			
Guêpier d'Europe	X			
Cisticole des joncs			X	
Locustelle lusciniôïde		<i>Disparu ?</i>		
Bouscarle de Cetti	X			
Rousserolle turdoïde		<i>Disparu ?</i>		

Parmi les 23 espèces suivies, une espèce, la Grande Aigrette, ne niche pas encore, mais sa reproduction en Sologne est attendue dans les années à venir. Elle n'est pas intégrée dans le tableau ci-dessus.

Deux espèces, le Héron garde-boeufs et le Guêpier d'Europe, sont des nicheurs récents en Sologne, il est en conséquence encore trop tôt pour vraiment définir une tendance. Nous les avons néanmoins classés dans les espèces en augmentation.

Pour les autres, six espèces ont leurs effectifs nicheurs en augmentation (Grand Cormoran, Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Aigle botté, Guifette moustac et Bouscarle de Cetti).

Une espèce a des effectifs stables : la Mouette rieuse.

Quatre espèces nichent occasionnellement en Sologne en très petit nombre. Nous les avons intégrées dans le tableau comme population fluctuante, à défaut de données suffisantes. Il s'agit du Blongios nain, de la Sarcelle d'été, de la Nette rousse et de la Guifette noire.

Le Busard des roseaux est en régression et trois autres espèces, le Butor étoilé, la Locustelle lusciniode et la Rousserolle turdoïde ont probablement déjà disparu en tant que nicheurs de Sologne.

Les autres espèces connaissent des fluctuations en fonction des conditions météorologiques : il s'agit du Grèbe à cou noir, du Bihoreau gris, du Héron pourpré, de la Mouette mélanocéphale et de la Cisticole des joncs.

Les Bihoreaux gris et les Aigrettes garzettes nichent dans les saulaies, habitat fréquent sur les étangs solognots. Il est possible que nous n'ayons pas trouvé toutes les héronnières mixtes dans lesquelles ils peuvent nicher. De plus, le Bihoreau gris est un héron assez discret. Nous nous efforçons, chaque année, de prospecter d'autres étangs afin d'identifier d'autres sites possibles de nidification des espèces que nous suivons.

Toutes les espèces en régression ou qui ont disparu de Sologne sont inféodées aux roselières. Les conditions d'accueil de ce milieu naturel semblent avoir considérablement régressées, notamment ces dernières années, même si la diminution a été progressive. L'accroissement significatif des Sangliers, redoutables prédateurs des nichées, l'accroissement des Ragondins qui coupent les roseaux, le

manque d'entretien des roselières avec l'abandon progressif des étangs piscicoles et d'une manière générale la fermeture des milieux (envahissement des étangs par les saules et terres en friche) sont des causes crédibles de cette situation.

En 2009, nous avons commencé un inventaire des ceintures de végétation des étangs et plus particulièrement des roselières. Nous espérons prochainement parvenir à une typologie d'étangs. En complémentarité de l'élaboration du Document d'Objectifs du site ZPS FR2410013 « Etangs de Sologne », le recueil de données avifaunistiques de Sologne Nature Environnement peut jouer un rôle important dans ce domaine.

La poursuite de nos efforts de prospection nous semble indispensable pour assurer un suivi satisfaisant des espèces concernées. Nous souhaiterions donc poursuivre notre engagement aux côtés de la DREAL Centre pour mener à bien ce programme.

## Bibliographie

---

BEIGNET A., CABOURG C., CALLET A., 1985 - *Le système Sologne. Analyse ornithologique de la zone des étangs de Sologne*. Sologne Nature Environnement, Nouan-le-Fuzelier, 50 p.

DE TRISTAN, 1932 - *La faune ornithologique de la région orléanaise et en particulier de la Sologne*. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, Orléans, 145 p.

ETOC G., 1907 - *Les oiseaux du Loir-et-Cher*. Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Blois, 205 p.

ORNITHOLOGUES DU LOIR-ET-CHER, 2006 - *L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002*. Blois, 229 p.

PERTHUIS A., PRATZ J-L., SENOTIER J-L., THEVENIN J-P., 1977 - Activités ornithologiques du 16-11-1975 au 15-11-1976. *Bulletin de l'Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne*, n° 23, Orléans, 40 p.

PERTHUIS A., PRATZ J-L., SENOTIER J-L., TARDIVO G., 1979 - Activités ornithologiques du 16-11-1977 au 15-11-1978. *Bulletin de l'Association des Naturalistes Orléanais*, III° série, n°33, Orléans, 56 p.

PERTHUIS A., 1985 - Avifaune nicheuse du Loir-et-Cher au XX<sup>ème</sup> siècle. *Annales ornithologiques*, 18 p.

REBOUSSIN R, 1935 - *Faune ornithologique des régions naturelles de Loir-et-Cher*. Mémoires de la Société Ornithologique et Mammalogique de France, Paris, n°3, 100 p.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France. Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris, 776 p.

- Arrêté du 17-04-1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

- Annexe I de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et ses mises à jour.

---

ZICO et ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux.

- Annexe II de la convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19-IX-1979.

- Annexe II de la convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices, signée à Bonn le 23-06-1979.